

EB/SC/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice 33

présents 24

votants 29

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

le : 25 SEPTEMBRE 2024

le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAURENARD
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2024

PRÉSENTS :

Mmes. S. PONCHON, A. JARILLO, ML. ANZALONE, A. SALZE

Mrs. E. CHAUVET, PH. MARTIN, C. AMIEL,

Mmes I. MILLET, F. MOURET, S. COMBE, S. LAMBERT, C. CHAUVET, L. ROQUEPLAN, MD. PAGES,
Mrs. D. CHAMBON, C. PTAK, B. CLARETON, M. TEISSIER L. IMBERT, C. ALLEMANY, L. CONSOLIN,
R. THIERS-SIMON, C. LABARDE

ABSENTS EXCUSES :

Mmes et Mrs. JP. SEISSON (pouvoir à L. CONSOLIN), M. LUCIANI-RIPETTI (pouvoir à C. AMIEL),
D. MAHUET (pouvoir à S. PONCHON), M. LOMBARDO (pouvoir à MD. PAGÈS), C. BARRY
(pouvoir à C. LABARDE), B. REYNÈS, S. DIET, N. AUBERT

ABSENTS :

Mme N. BOUABDALLAH

Secrétaire de Séance : Madame Adélaïde JARILLO

**20240925 – 12/FIN01. BUDGET PRINCIPAL – RETOUR DE BIENS MIS A DISPOSITION A
LA REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE DANS LE PATRIMOINE DE LA COMMUNE**

Par délibération du 01 Décembre 2021, la Ville a approuvé le procès-verbal de transfert de l'actif et du passif dans le cadre du transfert des compétences eau potable et assainissement.

La Régie des Eaux de Terre de Provence Agglomération a informé la Commune, d'une part, de la non utilisation de biens présents à l'état de l'actif et d'autre part, de sa volonté de devenir propriétaire de véhicules mis à disposition.

Ainsi, il convient que ces biens reviennent par l'intermédiaire d'écritures comptables, dans le patrimoine de la Commune. Certains de ces biens seront mis en réforme et d'autres seront cédés.

Les biens concernés sont listés dans ci-joint.

Les explications du rapporteur entendues,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le retour de biens mis à disposition à la Régie des Eaux de Terre de Provence dans le patrimoine de la Commune.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus,

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Châteaurenard, le 26 septembre 2024

LE MAIRE
Marcel MARTEL

